



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis?q=idweb:26-25134>

Département(s) de publication : 50

Annonce n° 26-25134

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté d'agglomération du Cotentin

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20006720500019

Ville : Cherbourg en Cotentin

Code postal : 50130

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 50

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1771575>

Identifiant interne de la consultation : DIB-26-01

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Le Cotentin

Numéro de téléphone du contact : +33 250791610

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 10/04/2026 à 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentations de variantes : Non
Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un bloc sanitaire public en extension du bureau du Port Diélette

Code CPV principal - Descripteur principal : 71223000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Les prestations consistent en une mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une opération de construction d'un bâtiment à usage de sanitaires publics en extension du bureau du port Diélette. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux et à la fourniture de mobilier est de 450 000,00 euro(s) HT. Éléments de missions concernés par le marché : DIAG, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR, STD, OPC

Lieu principal d'exécution du marché : Bureau du Port Diélette ; Terre-plein Est 50340 - TREAUVILLE

Durée du marché (en mois) : 40

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le présent dossier s'adresse à des candidats ayant des compétences pluridisciplinaires en matière d'architecture et d'études techniques, et comprenant obligatoirement au moins les compétences dans les domaines suivants : - architecte, diplômé inscrit à l'ordre des architectes, - toutes disciplines de fluides (électricité, chauffage, ventilation...) - thermique, - structure (y compris adaptation au sol du bâtiment), - économie de la construction, - OPC. En cas de groupement, l'architecte sera obligatoirement le mandataire. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Caen 3, rue Arthur Leduc BP 25086 14050 Caen Cedex 4 Tél : 02 31 70 72 72 - Fax : 02 31 52 42 17 greffe.ta-caen@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les candidats peuvent introduire des recours conformément aux dispositions : - de l'article L. 551-1 et suivants du Code de justice administrative pour les pouvoirs adjudicateurs, -de l'article L. 551-5 et suivants pour les entités adjudicatrices, -de l'article L. 551-13 et suivants du Code de justice administrative. Par ailleurs, les tiers au contrat peuvent introduire un recours dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/03/2026